

PLOURAC'H

BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité,
assistée de la Secrétaire de Mairie,
a le plaisir de vous remettre
ce bulletin d'information semestriel
sur votre Commune.

n° 63 : Juin 2020



MOT DU MAIRE



Chers administrés,

J'ai le plaisir de rédiger ces quelques lignes qui me permettent au nom de la l'équipe municipale de vous informer sur les dossiers en cours, les prévisions d'investissement et la vie municipale en général.

Je voudrais tout d'abord remercier les électrices et les électeurs qui nous ont renouveler leur confiance lors des élections municipales qui du 15 mars dernier. La nouvelle équipe municipale sera à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous et nous œuvrerons pendant six ans pour votre intérêt et pour avoir une commune attrayante, accueillante où il fait bon vivre.

Nous avons vécu une période compliquée depuis ces élections à cause de cette terrible épidémie liée au coronavirus. La Municipalité a été à l'écoute et aux cotés des personnes fragiles et vulnérables. Dès le début du confinement, nous avons commandé des masques lavables auprès de l'Agglomération (300) pour en offrir un à chaque habitant. Il s'avère qu'au vu de la demande im-

portante, le délai de réception a été très long. Désormais vous êtes tous équipés en espérant bien sûr que notre vie va reprendre un cours normal et que cette épidémie ne sera plus qu'un mauvais souvenir. En tout cas, prenez bien soin de vous et n'hésitez pas à me contacter si besoin.

Le bulletin du mois de juin me permet de vous donner la situation financière de la collectivité puisque le budget a été voté.

En cette année électorale, la précédente équipe avait voté le compte de gestion et compte administratif le 28 février. La section de fonctionnement 2019, grâce à une gestion rigoureuse, a permis d'avoir un résultat de 159 028,16 € reporté en majeure partie en investissement. Ce résultat correspond à l'autofinancement de la collectivité et prouve notre faible endettement.

Le budget primitif a quant à lui été voté le 19 mai et les principaux investissements figurent ci-après.



INVESTISSEMENTS 2020 :

- ◆ Travaux à l'école
- ◆ Rénovation de chemins ruraux
- ◆ Achat de matériel de prévention et secours
- ◆ Effacement de réseaux (Eclairage public)
- ◆ Poursuite des programmes d'entretien sur l'église (sacristie + porche)
- ◆ Voirie communale



Ecole : Nous allons remplacer les deux portes en bois se trouvant sur la « classe

d'enseignement » et sur la « salle informatique » par des portes en aluminium répon-

dant aux normes de sécurité pour les locaux accueillant du public.

NUMERO 63:

Compte-rendu des réunions de conseil municipal	2
Covid 19 : Bien utiliser son masque	3
Mouvements de population : 1919 - 2019	4
Le coin des chiffres :	6
◆ Urbanisme	6
◆ Imposition	7
◆ Ordures ménagères / Aide aux familles	8
◆ Budgets	9
Le coin des Associations :	11
◆ Visite au jardin de Deborah	11
◆ ARES	12
Des nouvelles de l'école	13
Informations pratiques :	15
◆ Recensement militaire - Location de la salle polyvalente	15
◆ Divers tarifs communaux - Démarches administratives : Certificat d'immatriculation Permis de conduire -	16
◆ Carte d'identité	17
◆ CAUE / Listes électorales / MSA / Horaires de la déchetterie de Callac	18
Communiqués :	19
◆ Fibre optique / Des aides pour améliorer votre habitat	19
◆ Recensement de la population	20
◆ Ma ruche : je la déclare / Les plantes invasives	21
Poèmes	22
En couverture :	
Trombinoscope Conseil Municipal	
Au jour le jour	



Voirie rurale : Des travaux sont prévus à Kerho et au Rhun en report de 2019 puisque les travaux n'ont pas été réalisés pour un coût de 7 600 € environ par le service voirie de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Matériel de prévention et secours : Un renouvellement d'une partie du parc d'extincteurs a été budgétisé puisqu'ils n'étaient plus aux normes.

La borne incendie rue du presbytère a été remplacée ainsi que le défibrillateur.

Eclairage public : Des travaux d'effacement de réseaux public et la mise en place de nouveaux candélabres vont être réalisés rue Saint-Guérolé. Ces travaux sont subventionnés par le SDE à hauteur de 60 % laissant un coût de l'opération à 17 000 € à peu près. Ces travaux seront réalisés par une entreprise mandatée par le SDE dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique qui part du croisement situé à côté de l'aire de jeux vers la Croix Rouge. Cela implique le retrait des poteaux électriques sur lesquels l'éclairage public était installé et la pose de nouveaux poteaux spécifiques.

Eglise : Les travaux de restauration du porche réalisés par l'entreprise Arthema sont en cours mais ont pris du retard en raison de la Covid 19 puisque l'entreprise a été fermée. Les travaux devraient reprendre sans plus trop tarder.

Des travaux d'entretien sont également prévus concernant le mur

intérieur côté nord (réfection des joints) et la reprise du drainage qui ne fonctionne pas correctement. Ensuite restera à réaliser les travaux de reprise d'enduit et de peinture sur la nef centrale et l'édifice aura été restauré dans sa totalité.



Voirie communale : L'investissement le plus important du budget 2020 concerne la voirie. La réfection en enrobé des voies « Le Bourg / Guerlès » pour une distance de 2 km 700 et « Nein Zont » pour 950 m. La prévision budgétaire est de 201 000 €, basé sur le montant des devis. Ce montant correspond à la somme maximum sachant que les prix d'enrobé vont être revus à la baisse au vu de l'effondrement du prix du baril pétrolier, base de la matière première pour la fabrication de l'enrobé.

Cet investissement bénéficiera de la subvention du contrat départemental de territoire d'un montant de 41 000 €.

Si vous êtes intéressé.e.s par des travaux d'enrobé à titre privé, signalez-le à la mairie.

Voilà les décisions d'investissements prises lors du budget 2020 et voté à l'unanimité.

La collectivité, grâce à sa gestion saine n'est pas endettée et les taux d'imposition communaux sont identiques depuis 2003.

Je signalerai en outre qu'un autre dossier est en cours sur la commune et ses alentours : la mise en place du très haut débit. Il s'agit de la phase 2 du déploiement de la fibre optique, c'est à dire qu'elle sera opérationnelle en 2021, en juin si tout va bien.

Pour l'optimisation de l'avancée des travaux, je vous invite d'ores et déjà à élaguer les arbres se trouvant au bord des lignes téléphoniques. Effectivement, le déploiement de la fibre se fera essentiellement en aérien en utilisant le réseau téléphonique actuel. Bien sûr, là où le réseau est souterrain, la fibre sera enfouie.

Une réunion d'information à destination de la population et des riverains des routes communales sera organisée le vendredi 24 juillet à 14 heures à la salle polyvalente.

Voilà en toute transparence les décisions prises et les dossiers en cours en ce début de mandat. Je vous souhaite à toutes et à tous, malgré cette situation sanitaire liée à la Covid 19, un excellent été. Profitez en bien et prenez soin de vous et de vos proches.

Je reste ainsi que tous les Elus à votre écoute dans ce contexte difficile.

Bon semestre à vous.

Bonne lecture !



Le Maire,

Yannick Larvor

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

DEUXIÈME SEMESTRE 2019 :



Mardi 23 juillet :

* **Rénovation de la façade de la mairie**

Acceptation de l'avenant présenté par l'entreprise Artimen-Le Provost pour un montant de 1 752,86 € HT (2 103,43 € TTC) .

* **Retrait de l'EPAGA**

Plourac'h adhère à titre individuel à l'EPAGA pour la réalisation de l'inventaire des zones humides notamment. Avec la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par Guingamp Paimpol Agglomération, celle-ci est devenue adhérente de l'EPAGA en représentation et substitution de Plourac'h. Il y a donc lieu de demander le retrait de la commune de l'EPAGA.

* **Adoption de motions/SRPI**

Soutien la démarche du SRPI en validant la remise de médaille « à titre symbolique » de fait mais apportant la reconnaissance de la valeur du travail effectué par les agents du SRPI en demandant :

* l'autorisation de pouvoir proposer des CDI aux agents de nos collectivités avant 6 années d'ancienneté,

* la reconnaissance du travail accompli aux travers de l'octroi des médailles du travail au regard exclusif de leur ancienneté au sein de nos collectivités locales.

Lundi 24 octobre :

* **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Adoption du rapport 2019 de la CLECT et d'adopter la somme de 510,00 € comme montant des attributions de compensation pour l'année 2019

* **Transfert de la compétence assainissement**

Autorisation de signature de la convention de gestion du service assainissement avec Guingamp-Paimpol Agglomération

* **Rapports annuels**

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SPANC de Guingamp-Paimpol Agglomération – Exercice 2018 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp-

Paimpol Agglomération – Exercice 2018 -

Approbation du pacte financier et fiscal avec Guingamp Paimpol Agglomération, du dispositif pour la période 2019-2021 des fonds de concours communautaires et autorisation de signature de la convention avec Guingamp Paimpol Agglomération pour le reversement de fiscalité perçue par la Commune sur les zones d'activités communautaire

* **Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de l'Argoat – Exercice 2018**

* **Aide financière**

Attribution d'une aide financière à la famille Larvor pour le voyage scolaire de Laura à Cardiff

* **Contrat-groupe d'assurance**

Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires 2020-2023 géré par le CDG 22.

Mercredi 20 novembre :

* **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en précisant que bien que cela soit nécessaire et que certaines orientations sont judicieuses, la Commune sera im-

pactée négativement sur certains aspects. La pression foncière n'est pas la même dans les petites communes rurales et les communes plus importantes et / ou au nord du territoire pourtant l'agrandissement de projet de la zone urbaine de terrains précédemment acquis pour réaliser des logements et de terrains privés conservés pour le même objectif ne sont même pas retenus.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

DEUXIÈME SEMESTRE 2019 :



Mercredi 20 novembre (suite) :

* Rapport d'activités 2018 de l'Agglomération Guingamp-Paimpol

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités retraçant les actions menées en 2018 par la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol

* Assainissement

Adoption du contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Assainissement" par la commune de Plou-rac'h à Guingamp-Paimpol Agglomération et autori-

sation donnée à Monsieur le Maire, pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, sous réserve d'une délibération concordante du Conseil Communautaire de Guingamp Agglomération approuvant le contenu de celui-ci

* Aide financière

Attribution d'une aide financière à la famille Milsom pour le voyage scolaire de Francesca à Ouessant



COVID-19



BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou



4 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



3 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



4 Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Cette affichette est traduite dans 28 langues : albanais, allemand, amharique, anglais, arabe, bambara, bengali, berbère, bulgare, dari, espagnol, géorgien, italien, kurde kurmanji, kurde sorani, malinke, ourdou, pachto, portugais, romani, roumain, russe, serbe, soninke, tamoul, tigrigna, turc et wolof.

Vous pouvez télécharger les affichettes :

en français : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/francais_affiche_portrait_masque-mode-emploi.pdf

les versions multilingues : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/7z/affiches_masque_mode_d_emploi_multilingues.7z

(Rappel : utiliser les navigateurs Firefox ou Google Chrome pour télécharger le fichier zippé.)

MOUVEMENTS DE POPULATION

ETAT CIVIL 2019 :



NAISSANCE : 1

QUIVIGER TELLIER Lilou, Marie-Louise, Eliane, Nandine née le 09 août à Morlaix (29)

MARIAGE : 0

DECES : 1

CAIGNARD Joseph, François, Marie le 09 mai

TRANSCRIPTIONS DE DECES : 3

LE BOLC'H Anne, Marie, Yvonne née HIGUINEN - Décédée le 10 avril à Trébrivan (22)

LE CLEC'H Albertine née SIMON - Décédée le 25 octobre à Callac (22)

NIGUINEN Jean, Marie - Décédé le 25 janvier à Callac (22)

ETAT CIVIL 1919 :

(Date : évènement
ou acte selon)



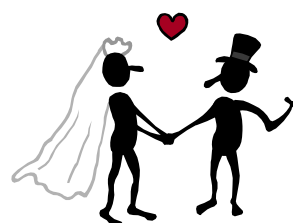
NAISSANCES : 28

AUFFRET Auguste	02.12	LAVENANT Auguste	22.12
BALC'H (LE) Jean François	29.12	LENCOT François	11.03
CARMES Théophile	22.07	LEYZOUR Jean-Marie	01.02
CONNAN Jean-Julien	28.08	LOUEDEC Arsène	01.02
COZ (LE) François	07.04	MONIER Augustine	04.12
COZ (LE) François-Louis	28.09	PLOURIN Anna	03.02
GUEGUEN Anna	28.01	ROLLAND Jean-Louis	19.01
GUEGUEN Germaine	13.11	ROUSVOAL Anna	30.05
GUILLOU Jean-Marie	22.11	SCANFF Jean-Louis	06.05
GUILLOU Hélène-Marie	22.11	SCRAIGNE (LE) Yves	13.12
GUINAMANT Marie	14.10	THOMAS Jean Yves Marie	28.11
LAGADEC Roger	26.01	VERN (LE) Pierre	08.03
LAGADEC Marie Lucie	02.05	YVEN Jean	13.11
LANDRE Germaine	19.11		



MARIAGE : 28

François Marie BESCONT et Marguerite GOURIOU	05.10
Théophile Joseph Marie LE BOULC'H et Marie Françoise LE BOLC'H	21.09
Maurice Marie LE CAM et Amélie Françoise Marie CONAN	02.06
Jean Louis CLOIREC et Anne Marie MOYSAN	24.09
Yves Marie CONNAN et Marie Julie GUILLOUX	17.02
François CORBEL et Joséphine LE BESCON	19.07
Jean Marie LE CORRE et Gabrielle COULOUARN	25.09




MOUVEMENTS DE POPULATION

ETAT CIVIL 1919 (SUITE):

MARIAGE : 28 (suite)°



<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"> <i>28 Décembre 15 Octobre</i> <i>au mariage en mariage Marie Louise (Guérelle) François et Cosquer Marie Philomène</i> </p> 	Yves Marie LE COZ et Marie Louise LE MEN	23.06
	Théophile François Marie LE COZ et Anne Marie LINCOT	19.10
	Yves Marie DUGAY et Anne Marie LE BOLC'H	21.12
	Jean Marie ERMEL et Marie Suzanne PINSON	06.07
	Yves Marie GEFFROY et Anne Marie GUEGUEN	05.10
	Jean Marie GOURVIL et Léonie Julie COULOUARN	21.10
	Yves Marie LE GUELLEC et Victorine Marie GENTIL	19.01
	Pierre Marie GUEGUEN et Anne Marie LINCOT	08.10
	Louis LE GUILCHER et Marie Célestine QUEMENER	12.03
	Louis Marie GUILLOUX et Marie HIGUINEN	24.05
	Jean Louis Marie JONCOUR et Anne Marie LE BON	04.07
	Jules Marie LEON et Maria Pauline DAVID	22.02
	Pierre Marie LINCOT et Jeanne Marie LE ROUX	08.12
	René LUCAS et Jeanne Marie LE COZ	24.04
	Guillaume LE MOAL et Anne Marie LAGATTU	12.05
	Yves NICOL et Marie Louise LINCOT	19.10
	François Marie QUEMENER et Marie Anne PLUSQUELLEC	06.10
	Joseph QUEMENER et Marie Louise PLUSQUELLEC	28.12
	François LE QUERE et Marie Philomène COSQUER	15.10
	François Yves Marie RINQUIN et Marie DUGUAY	09.12
	Jean Marie THEPAULT et Marie Anne BOUILLENNEC	27.08

DECES : 33 + 3 transcriptions

BALC'H LE Françoise	31.01	FER Julien	14.06
BONHOMME LE Joseph Marie (Transcription)	03.09	GAC LE Arsène	21.06
BOUILLENNEC François	06.04	GEFFROY Fran9ois	25.01
BOULC'H LE Anna Marie	04.05	GOAZIOU Marie Alexandrine	17.06
CAER LE Marie Francine	20.01	GOEZ LE Pierre Marie	16.01
CLOAREC Joséphine	25.02	GOUZELIN Angèle Yvonne	25.09
CONNAN Louis François Marie (Transcription)	07.08	GUEGUEN Yves Marie	23.02
COQUIL Jean Marie	07.03		



MOUVEMENTS DE POPULATION

ETAT CIVIL 1919 (SUITE):

DECES : 33 + 3 transcriptions (suite)

GUILLOU François Marie	05.02	NEUDER Henri	21.03
JAFFRENNOU Jean Marie	03.09	NINCOT Marie Jeanne	01.12
JEZEQUEL Jean Louis	11.01	NOT LE Anne Marie Cécile	27.02
LAGADEC Roger	02.02	PERON Angélique Marie Joseph	02.02
LAGADEC Marie Lucie	23.11	PRIMEL Anonyme	01.04
LINCOT François Marie (Transcription)	30.12	RINQUIN Marie Françoise	28.02
MORELLEC LE Anne Marie	19.09	RINVET Louise	20.11
MORVAN Rosalie	05.01	STEPHAN François	23.11
MOYSAN Anna	17.06	THEPAULT Anonyme	25.01
MOYSAN Guillaume	30.10	THEPAULT Anonyme	25.01



LE COIN DES CHIFFRES



Urbanisme 2019 :

Permis de construire (P.C.):

P.C.	1001	SCHELLENBERG Kevin	Kernon	Rénovation et réhabilitation maison
P.C.	1002	EARL LE ROUX MOYSAN	Kergus	Hangar à matériel
P.C.	1003	GAEC DE PORS CLOCHET	Pors Clochet	Extension stabul°/Fumière et couverture

Déclaration préalable (D.P.) :

D.P.	1001	SCHELLENBERG Kevin	Kernon	Evolution vers PCn°14
D.P.	1002	TRIBBOT David	Guerlosquet	Création porte-fenêtre fenêtre de toit
D.P.	1003	BROAD Richard	6 Le Craff	Création d'une véranda
D.P.	1004	ERRINGTON Simon	2 Kerlouet Bras	Changement fenêtre bois en PVC
D.P.	1005	LE COANT Alain	2 Kerléret	Création d'une véranda

Pensez à venir déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon l'état d'avancement de vos travaux (P.C. & D.P.).



LE COIN DES CHIFFRES

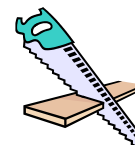
Urbanisme 2019 (suite) :

Certificat d'urbanisme (C.U.) :				
C.U.b	1001	À Me Bomard / Lozac'h A	6 Kerho	Connaître le droit applicable
C.U.a	1002	Frenchplans / Errington S	2 Kerlouet Vras	Connaître le droit applicable
C.U.b	1003	À 1004 Leggett Immobilier / Barr Y	2 La Villeneuve	Connaître le droit applicable
C.U.a	1005	Me Bomard / Pullen A	11 rue St-Guérolé	Connaître le droit applicable
C.U.a	1006	Me Ngon Kesseng/ Louédec	Kerohan	Connaître le droit applicable
C.U.a	1007	Me Martin-Raffray/ Morris D	Guerlosquet Vian	Connaître le droit applicable
C.U.a	1008	Me Martin-Raffray/ Lozac'h J	Près de l'Aulne	Connaître le droit applicable
C.U.a	1009	À 1011 Me Bomard / Csts Le Jeune	Klempéту	Connaître le droit applicable
C.U.a	1012	Me Develay / Stanley C J	4 Kerdaniel	Connaître le droit applicable
C.U.a	1013	Me Bomard/ Le Coant Toudic	Klempéту	Connaître le droit applicable
C.U.a	1014	Et 1015 Me Bomard/ Le Coant	1 Klempéту	Connaître le droit applicable
C.U.a	1016	Me Bomard / Fletcher M	2 St-Guérolé	Connaître le droit applicable
C.U.b	1017	À 1020 Me Bomard / Csts Le Gall	Kerlaëron	Connaître le droit applicable
C.U.a	1021	Me Le Jeune/ Larvor J	Kerho	Connaître le droit applicable
C.U.a	1022	Me Bomard/ Le Coant Toudic	Klempéту	Connaître le droit applicable
C.U.a	1023	Me Le Jeune/ Donelly	Coz Quinquis	Connaître le droit applicable
C.U.a	1024	Me Le Lay / Le Bonhomme	Toul ar Hoat	Connaître le droit applicable
C.U.a	1025	Me Develay / Boyle Lowie J	Kerdavid	Connaître le droit applicable
C.U.a	1026	Me Bomard/ Le Dren J	La Villeneuve	Connaître le droit applicable
C.U.a	1027	À 1043 Me Bomard/ Le Roux D	Kergus	Connaître le droit applicable

CU.a : CU d'information pour connaître le droit applicable au terrain

CU.b : CU opérationnel pour savoir si l'opération projetée est réalisable

Imposition 2020 :



Les taux ont une fois de plus été reconduits. Ce sont en l'occurrence les taux établis en 2002 qui sont toujours en vigueur, à savoir :

Taxe d'habitation : 13,33 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 67,07 %
Taxe sur le Foncier Bâti : 17,16 %



Ordures Ménagères :

En 2020, il n'y a plus de R.E.O.M. (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), Guingamp-Paimpol-Agglomération passe à la taxe mais nous n'avons pas d'éléments définitifs à ce niveau.

Le tri a lui aussi évolué avec le ramassage du tri les semaines paires et les ordures ménagères les semaines impaires et ce sur l'ensemble du territoire communal.

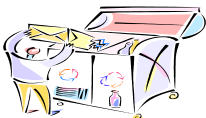
Notez en outre que les horaires de la déchetterie de Callac ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle est maintenant ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Ayez le bon réflexe : TRIEZ !!!

Des conteneurs à plastiques/papiers (*) ont été installés près des conteneurs classiques, si ceux qui sont près de chez vous sont pleins, un peu de civisme, repartez avec vos déchets vers un autre point de collecte ou chez vous. En aucun cas, près des conteneurs pleins ! C'est dangereux par rapport aux enfants notamment. Vous pouvez en outre le signaler à la mairie qui demandera un passage accéléré des collecteurs.

Pour le verre, un conteneur est situé au bourg sur le parking en face de la mairie, un autre au niveau de la salle polyvalente (au niveau de la cuisine) et un dernier à Croas an Land.

Pensez également au collecteur de piles usagées, de bouchons alimentaires et de cartouches d'encre dans le hall de la mairie.



(*) Pour les journaux et revues, vous pouvez également les déposer dans le garage adossé à l'école. Leur collecte rapportera de l'argent aux enfants de l'école de Plourac'h.

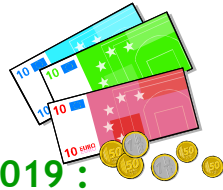
Aide aux familles :



Les enfants qui participent à un voyage organisé par leur établissement scolaire (collège, lycée, public, privé...) peuvent bénéficier d'une aide financière versée par la Commune. Elle est de 30,00 €.

Pour cela, il faut en faire la demande par écrit et la déposer en mairie et ce après la participation effective de l'enfant au séjour (joindre un justificatif de participation).

Les budgets:



Compte Administratif 2019 :

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

La Section de Fonctionnement du C.C.A.S. est excédentaire à hauteur de 968,41 € soit la différence entre 4 058,41 € de recettes 2019 majorées de l'excédent 2018 à savoir 692,00 € et 3 782,00 € de dépenses.

En section d'investissement, ni recettes, ni dépenses, juste le report de l'excédent de clôture de l'exercice 2018 constituant l'excédent définitif de l'exercice 2019 soit 7 600,00 €.

Commune :

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 245 876,15 € et les recettes à 369 904,31 €, dégageant ainsi un excédent de 124 028,16 €. À ce résultat courant il faut ajouter le résultat reporté de 2018 soit 35 000,00 € pour aboutir à un résultat définitif de clôture de 159 028,16 €.

En section d'investissement, les recettes se sont élevées à 231 536,99 € et les dépenses à 293 528,97 €, entraînant un solde déficitaire courant d'exécution de 61 991,98 €. Une fois le déficit reporté de 2018 pris en compte, à savoir 13 108,91 €, le résultat définitif de clôture est un déficit de 75 100,89 €.

Budget primitif 2020 :

Au niveau du C.C.A.S., il n'a pas encore été voté.

En cette année d'élection, il avait été décidé de ne voter que les comptes administratifs avec l'ancienne équipe municipale et que la nouvelle voterait les budgets primitifs. Les comptes administratifs ont ainsi été votés le 28 février.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a tout remis en cause. Et finalement, face à l'incertitude, le budget primitif a été voté par l'ancienne équipe municipale le 19 mai.

Pour le vote du budget primitif du C.C.A.S., il a été décidé d'installer le nouveau conseil d'administration et de voter le budget primitif le même jour. Règlementairement, il devra avoir lieu au plus tard le 31 juillet. Raymond Moysan ayant fait savoir qu'il

ne voulait plus siéger au sein du CCAS, et ayant été désigné à l'origine par l'UDAF, il va falloir attendre la désignation d'un nouveau représentant de l'UDAF pour installer le conseil d'administration.

Les crédits de la section d'investissement sont toujours conséquents du fait des capitaux placés récupérés et non placés de nouveau compte tenu des taux peu intéressants. **L'appel à projets quant à un éventuel « investissement social », est toujours d'actualité, n'hésitez pas à le faire des suggestions.**

Pour la section de fonctionnement du budget communal, le vote en équilibre se fait à hauteur de 359 238 € et la section d'investissement à 475 935 €.

Le détail du budget communal figure à la page ci-après.

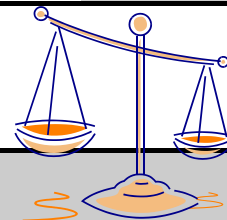


LE COIN DES CHIFFRES

Budget primitif 2020 (suite) :



Section de Fonctionnement : équilibre à 359 238 €			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	82 456	Produits des services du domaine et ventes	5 700
Charges de personnel	106 100	Impôts et taxes	193 301
Atténuation produits	/	Dotations et participations	137 209
Autres charges de gestion courante	80 582	Autres produits de gestion courante	6 000
Charges financières	6 332	Atténuation de charges	/
Charges exceptionnelles	250	Produits exceptionnels	/
Dépenses imprévues	9 600	Amortis subvent° assainis. (==> Agglo)	/
Virement à la Sect. d'Investis.	63 000	Résultat reporté	17 028
Amortissements	10 918		



Section d'investissement : équilibre à 475 935 €			
DEPENSES		RECETTES	
Chemin d'exploitation	7 652	Emprunt (« jeu d'écriture » pour l'équilibre de la section) - Souscription réelle à 100 000 €	140 653,84
Travaux école	12 000	Contrat de territoire voirie.	41 080
Travaux cimetière	1 650	DRAC (Prog entretien MH 2020)	12 500
Aménagement du bourg (éclairage église EP St-Guérolé)	28 100	Région (Prog entretien MH 2019)	11 325
Prog entretien église (porche + sacristie)	99 247	Région (Prog entretien MH 2020)	6 250
Programme voirie 2020	202 656	CDptal (Prog entretien MH 2018)	1 903
Acquisition matériel (Extincteurs-défibriateur-borne incendie)	6 800	CDptal (Prog entretien MH 2019)	3 805
Travaux mairie	1 668	CDptal (Prog entretien MH 2020)	2 500
Remboursement des emprunts	20 000	FCTVA	40 000
Remboursement des cautions	590	Résultat reporté	0
Résultat 2019 reporté	75 100,89	Affectation du résultat (SF 2018)	142 000,16
Dépenses imprévues	8 471,11	Virement de la Sect. Fonctionnement	63 000
Amortis. Subvent° assainis. ==> Agglo	/	Amortissement prime accession	7 000
Subvention achat résidence principale	12 000	Amortissements réseaux SDE	3 918

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Visite au jardin de Deborah :

Pendant cette inédite période du confinement on croyait bien être tout seul dans son propre jardin. Pas d'invités ! Mais en fait ça n'a pas été le cas chez moi. Mon jardin a bel et bien été très fréquenté. J'ai aimé y faire certaines rencontres, mais d'autres n'étaient pas les bienvenues. Surtout les mulots !

Mon premier bienvenu a été un renard. Peut-être n'est-il pas le copain de tout le monde ? Croisé le matin je le regardais en train de chasser les fameux mulots avant qu'ils n'arrivent chez moi pour y faire des dégâts.



Ensuite, que d'oiseaux ! Mon hangar n'a jamais accueilli autant d'espèces différentes accompagnées de leurs petits. Les familles des rouges gorges, troglodytes, accenteurs et merles s'y sont installés sauf les hirondelles qui me manquent cette année.

Peut-être ont-elles trop peur d'utiliser leur nid et à cause de lui : un Hibou Moyen Duc. Pour ma part je suis contente qu'il soit là. Lui aussi est un très bon chasseur de mulots.



Les mésanges ont fait leur nid sous la table du jardin. Celle-ci amenait une chenille à ses petits.



Cette merlette faisait la bronzette en attendant son repas : vers de terre grâce à son père ou une croûte de fromage grâce à moi.



Chez ma voisine un merle entrait par la fenêtre de sa maison pour y manger les croquettes du chat. Chez une autre un rouge-gorge faisait la même chose. Peut-être avez-vous eu vous aussi des invités ?



Deborah Huddle

Animations Rurales Et Solidarité (ARES) :

Lors de l'assemblée générale du vendredi 13 mars dernier, après l'approbation des bilans moral et financier, le programme des activités proposé par le bureau a été accepté (mais hélas ! 3 jours plus tard, la crise sanitaire nous a contraint au confinement, remettant en cause le travail de préparation). Puis le renouvellement du conseil d'administration a eu lieu, le bureau reste inchangé. Jean-Yves Le Diraison remplace Joy Underhill au niveau des membres.

Président : Edward Thistlethwaite, Vice-Président : Isabelle Caignard

Secrétaire : Caroline Mac Avoy, Secrétaire-adjointe : Hélène Legeard

Trésorière : Anne-Lise Le Guilcher, Trésorière-adjointe : Joëlle Boquet

Membres du CA : Stéphanie Auguste, Christine Body, Jean-Yves Le Diraison, Thierry Toudic

Le programme des activités a donc été tronqué et reste, à ce jour, incertain :

Samedi 14 mars

L'atelier de l'art de greffer les arbres fruitiers mis en place à 2 jours du confinement à Crégoat à Carnoët chez Isabelle et Claude a trouvé amateurs. Il a été mené par Roger, Claude, Jean-Baptiste et Samuel qui ont



délivré tout leur savoir-faire pour pratiquer 3 types de greffes: à l'anglaise, en fente et en couronnes. Les retours sont bons, les greffons à partir de plants de pommiers et de pruniers ont pris.



La balade ornitho prévue le samedi 25 avril et la balade « Plantes comestibles et médicinales » le vendredi 8 mai ont dû être annulées suite aux mesures prises par le gouvernement.

Samedi 30 mai

Suite aux nouvelles prescriptions du 11 mai, nous avons décidé de conserver **la visite des potagers bio** avec respect des gestes barrières. Elle s'est déroulée chez Huguette et Jean-Baptiste Le Provost au Manoir de Coatleau à Plusquellec et chez Samuel Lewis à Duault.

Une vingtaine de personnes ont alterné sur les 2 espaces par une très belle journée ensoleillée.

Elles ont pu découvrir des plantations et semis déjà bien avancés (certains légumes bons à manger) : fèves, oignons, échalotes, poireaux, haricots, petits pois, betteraves rouges, pommes de terre... en pleine terre sur laquelle Jean-Baptiste et Huguette n'enlèvent pas les cailloux qui gardent un peu d'humidité ou rendent la chaleur selon le moment de la journée. Dans les serres, les tomates, aubergines, poivrons, carottes, la vigne sont aux petits soins. Et tout cela parmi des massifs de fruits rouges et de fleurs multicolores (coquelicots, lupins, valérianes, roses anciennes...).



Chez Samuel, le décor change : partout entourés de palissades tressées avec des branches de noisetiers ou autres, les champs deviennent jardins. Bien alignées, on y trouve des rangées de jeunes panais, une variété de pois cassés, des échalote-oignons, des fenouils, de

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ARES (Suite) :



la bourrache, des soucis, des haricots blancs en grande quantité, des pavots. La terre, pas encore semée, est protégée de la sécheresse et des herbes sauvages sous un couvert très épais de foin qu'il coupe avec son père à la faux. Dans d'autres terrains, toujours bien clôturés, des céréales (seigle, sarrasin, blé, lin), car Samuel fait son pain qu'il cuit dans le four à bois qu'il a construit lui-même, à côté de bâtiments anciens restaurés dans l'esprit d'antan et pour certains avec des toits en paille de seigle.



En perspective et selon les prochaines décisions prises par le gouvernement, nous proposerons, le **samedi 12 septembre**, une édition qui tiendra à cœur aux membres de l'association ARES car ce sera la 17ème et dernière édition de la Journée d'animation au profit des écoles CEPS au Burkina-Faso. En effet, l'association SE-CEPS (Solidarité aux écoles CEPS, à qui nous reversons le bénéfice de cette journée) se voit contraint d'arrêter ses activités, le bu-

reau prend de l'âge et peine à trouver des repreneurs.

Au programme :

* pour remplacer la visite guidée historico-découverte du Centre-Bourg prévue initialement et qui n'a pu être ni scénographiée, ni répétée, nous proposons, dans l'après-midi, la balade animée qui devait avoir lieu le 4 juillet.

* En soirée, après notre habituel buffet ensoleillé, nous escomptons le retour du groupe de chants et percussions africains de Oumar Fandy Diop venu l'année dernière et qui avait si bien réussi à créer le lien entre culture bretonne et africaine



Le bureau d'ARES

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Le confinement ? :

Samuel : ça ne m'a pas plu mais c'était pas mal. J'ai appris qu'il ne fallait pas s'inquiéter et j'ai fait une lame pour le tracteur tondeuse pour pousser la ration, c'était top.

Phoebe : Pendant le confinement, ça m'a un peu plu parce que je suis allée chez ma mère et c'était très bien. Et aussi chez mon tonton, c'était bien aussi. Ça m'a un peu fait peur, je ne sais pas trop pourquoi. Mais voilà ... et je l'ai bien vécu.

Léo : J'ai été à la ferme.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Le confinement ? :

Elouenn : C'était trop cool car j'ai pu jouer et travailler.

Maelan : Pendant le confinement, on a fait plein de choses comme jouer dehors, couper des arbres, débroussailler et surtout faire les devoirs. Et je n'aime pas ça. Le confinement c'est nul comme on ne voit pas les copains et les copines. Et aussi, j'ai appris à conduire un télescopique pour monter des murs près du four à pain. Et ça c'est génial !

Junior : Le confinement était dur pour moi et même pour toute ma famille car nous ne pouvions pas sortir de notre maison et nous ne pouvions pas voir nos amis. Ça me faisait bizarre. Je croyais qu'on ne sortirait pas, mais nous étions en famille. Ça me rassurait. J'ai appris que l'on faisait plus attention à la Terre, on n'achetait plus pour acheter et on utilisait moins de gasoil. Chose positive de ce confinement, nous avons utilisé moins d'énergies fossiles. Des gens se sont mis à faire des potagers et cette maladie a baissé.

Anastasia : Le confinement c'est nul. On ne voit pas nos copains. Mais ça nous empêche d'avoir le coronavirus. On doit faire l'école à la maison mais ce n'est pas dur. On ne peut pas aller dans les supermarchés sans respecter une distance de 1 mètre. Pour circuler, on doit avoir un papier au cas où la police nous arrête.

Maëlys W : Depuis le 17 mars, nous sommes confinés à cause du Coronavirus. Aujourd'hui, ça fait 50 jours que nous sommes confinés. Mes amis me manquent. Tous les jours, nous faisons des devoirs.

Amélie : Le confinement en campagne. Moi je pense que le confinement n'est pas très idéal mais aussi c'est une bonne occasion pour la Terre de se reprendre. En fait, moi je trouve que le COVID 19 est la façon de la Terre de dire « J'en ai assez de la pollution. Je veux changer ces attitudes. » Et nous, on a de la chance car on habite en campagne. Pour m'occuper, quand nos chevaux étaient dans un autre champ (pas plus de 1 kilomètre de la maison), une fois que ma maman était allée les voir, moi avec mon vélo je la rejoignais. Et carrément, tous les jours je faisais du vélo autour de la maison en écoutant de la musique. Mais j'ai quand même hâte de rentrer à l'école !

Maëlys Z : Pendant le confinement, j'ai joué aux jeux de société. J'ai été à la ferme. J'ai été faire mon jardin.

Souleimane : J'ai fait la vente de tomates et de concombres. Bientôt, il va y avoir les melons. Je suis allé chez maman : je regardais la télé et j'ai joué aux toupies. J'ai créé ma chaîne YouTube sans faire exprès. Ce que j'ai aimé pendant le confinement c'est que j'ai joué à Mine Craft et qu'il y avait des gros rats à la ferme.

Éléonore : Moi je trouve que le confinement c'est bien pour éviter la propagation du virus. Mais c'est embêtant parce qu'on ne peut pas sortir ou faire des choses amusantes en famille ou faire les courses en famille. Et ce qui est le plus embêtant c'est quand une personne de la famille qui part pour faire les courses, il prend le risque d'y aller. Parce que si il a le COVID – 19 et qu'il revient avec, il contamine tout son entourage.

Recensement militaire :

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant à la mairie de son domicile.

Par conséquent, en 2020, ce sont les jeunes nés en 2004 qui doivent se faire recenser.

Une "Attestation de recensement" est alors remise. Elle doit être conservée avec le plus grand soin car elle sera notamment réclamée pour l'inscription à des examens, pour le permis de conduire et dans la continuité de cette démarche, elle déclenchera l'inscription automatique sur les listes électorales.

Les nouvelles modalités en matière de conduite accompagnée ne changent rien en matière de recensement militaire.

Dans tous les cas, se présenter en mairie avec le Livret de Famille.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue.

La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...).

En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST
Le centre du service national de Brest
☎ 02 98 37 75 58
csn-brest.sec.fct@intra.def.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Location de la salle polyvalente :

Si vous pensez louer la salle polyvalente, il est souhaitable de vous y prendre suffisamment à l'avance (parfois des dates sont retenues plus d'un an à l'avance !). Vous serez tenu en outre de respecter certains délais selon l'utilisation que vous ferez de la salle :

Manifestation avec repas : 3 semaines à l'avance (imprimé destiné à la D.D.C.C.R.F. à compléter)

Demande de débit de boissons temporaire : 15 jours à l'avance minimum.

A noter : chaque association ne peut obtenir que **5 autorisations annuelles.**

Dans tous les cas, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une attestation d'assurance (assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à votre disposition).



INFORMATIONS PRATIQUES

Divers tarifs communaux :

A noter au niveau de la salle polyvalente :

* Club du Roc'Hellou : 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi de 13 h 30 à 18 h 30

* Europe Kreiz Breizh : de 14 h 00 - 17 h 30 (sauf juillet / août) le lundi

A noter : Non mentionnée dans le tableau ci-contre une caution ménage de 150,00 € depuis le 1^{er} janvier 2016

Démarches administratives :

Vous pouvez désormais effectuer la majorité de vos démarches administratives sans vous déplacer.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez toutefois utiliser les points d'accueil numérique mis à votre disposition à la Préfecture (Saint-Brieuc) et dans chaque Sous-Préfecture (Dinan, Guingamp et Lannion).

D'autres espaces numériques peuvent vous permettre de réaliser vos démarches dans le département. Pour connaître le lieu le plus proche, consultez le site de la Préfecture 22 (à noter qu'actuellement les plus proches sont : Cybercommune Médiathèque de Ploumagoar, GP3A Pôle de Proximité de Belle-Isle-en-Terre).

La CECCOB (Cellule de Coordination des Actions

Si vous souhaitez faire votre démarche depuis un point numérique, pensez à vous munir de votre identifiant [France connect](#) !

Certificat d'immatriculation : pour faire la demande d'un certificat d'immatriculation, il faut se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> . Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Permis de conduire : pour faire la demande d'un permis de conduire, il faut se rendre sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> En cas de perte, il faut effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol, il faut se rendre dans un service de police ou de gendarmerie.

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	23,00 €
Banquets, repas	122,00 €	155,00 €
↳ le deuxième jour	60,00 €	75,00 €
Utilisation vaisselle 50 personnes et plus	16,00 €	16,00 €
Apéritif, vin d'honneur	/	31,00 €
Bal, Fest-noz /deiz, Concert, Théâtre, Vide greniers	77,00 €	150,00 €
Passage entre repas de mariage	0,00 €	60,00 €
Concours de cartes	46,00 €	122,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	31,00 €	31,00 €
Disco	130,00 €	320,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	61,00 €	92,00 €
↳ le deuxième jour	30,00 €	45,00 €
Cours de langues (forfait annuel)	160,00 €	200,00 €
Cours de gymnastique	80,00 €	/
Caution (sous forme de chèques à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €

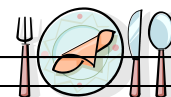
Droits de photocopies : 0,30 €

Concessions de cimetière :

2 m ² pour 15 ans	50,00 €
2 m ² pour 30 ans ou 4 m ² pour 15 ans	100,00 €
4 m ² pour 30 ans	200,00 €

Columbarium :

	15 ans	30 ans
Cave 4 urnes (au sol) (cavure)	300,00 €	600,00 €
Case 4 urnes (monument)	300,00 €	600,00 €
Dispersion des cendres	30,00 €	



de l'Etat en Pays Centre-Ouest Bretagne) assure aussi la mission de point numérique et, dans ce cadre, conseille et accompagne les personnes qui le souhaitent dans l'accomplissement de ces différentes procédures.

Les usagers sont accueillis, sans rendez-vous, tous les jours de la semaine à l'exception du jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (fermeture à 16h00 le vendredi).

CECCOB - Maison des services publics
Place de la Tour d'Auvergne - BP 226 -
29834 Carhaix-Plouguer Cedex

Tél. : 02 98 93 02 88 -

ceccob@finistere.pref.gouv.fr



Démarches administratives (suite) :

En outre, en cas de vol et de perte, il faut acheter un timbre fiscal en ligne.

The screenshot shows the homepage of the 'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS'. At the top, there is a search bar and a 'Mon Espace' button. Below the header, there are several navigation tabs: 'Vos démarches', 'Les titres', 'Les solutions', 'Nos partenaires', 'L'international', 'Nos marchés publics', and 'Contacter l'ANTS'. The main content area is divided into three columns. The left column, under 'Vos démarches', includes links for 'Demander un permis de conduire', 'Connaître le solde de mes points', and 'Où en est mon permis de conduire'. The middle column, under 'Les solutions', includes links for 'Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur', 'Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur', 'Où en est mon passeport / ma CNI', and 'Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation'. The right column, under 'Nos marchés publics', includes links for 'Je vends ou je donne mon véhicule', 'Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)', 'Je modifie l'adresse sur ma carte grise', 'J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion', and 'Je souhaite faire une autre demande'. At the bottom right, there is a blue button labeled 'ACCÉDER À VOTRE ESPACE'. An illustration of a blue car is visible on the left side of the main content area.

Cartes d'identité : Les usagers qui résident en Bretagne peuvent remplir en ligne une [pré-demande de CNI](#) avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet donc de gagner du temps sur place. Il n'y a plus que 25 mairies dans les Côtes-d'Armor équipées et autorisées à le faire (110 au niveau Bretagne) à savoir Binic, Broons, [Callac](#), Dinan, Guingamp, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Lannion, Le Mené, Loudéac, Matignon, Merdrignac, Paimpol, Perros-Guirec, Plancoët, Plérin, Plouaret, Ploubalay, Ploufragan, Pontrieux, Quintin, Rostrenen, Saint-Brieuc, Saint-Nicolas-du-Pélem, Tréguier . Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il faut se rendre sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> Vous devrez ensuite **vous rendre dans la mairie dans laquelle vous aurez préalablement pris rendez-vous et présenter votre numéro de pré-demande.**

La délivrance de la Carte d'Identité demeure gratuite , sauf si dans le cas d'un renouvellement vous ne pouvez fournir l'ancienne (titre périmé, perdu ou volé) : il faut alors fournir un timbre fiscal de 25 euros actuellement.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Toutefois, malgré les nombreuses mesures d'accompagnement mise en place pour faciliter le déplacement des ressortissants français avec une carte nationale d'identité, des difficultés sont rapportées régulièrement par des usagers qui se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière, y compris pour se rendre dans un pays ayant officiellement accepté les CNI prorogées.

Le renouvellement des CNI facialement périmées -ou en voie de l'être - sera [autorisé, dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger](#) dans un pays acceptant la CNI comme

Démarches administratives (suite) :

document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.



C.A.U.E. :

Claude CHEREL du C.A.U.E. (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) tient une permanence à Guingamp-Paimpol-Agglomération (ex GP3A) de 9 h à 12 h les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois afin d'apporter des conseils sur vos projets d'urbanisme. Il faut prendre rendez-vous au 02.96.40.23.86.



Inscriptions sur les listes électorales :

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changées : Il est maintenant possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune directement sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Lorsque vous atteignez 18 ans, vous êtes inscrit.e automatiquement dès lors que vous avez effectué votre recensement et n'avez pas changé d'adresse.

Pour s'inscrire, il suffit de créer votre compte en quelques clics sur www.Service-Public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives (copie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois) doivent être numérisées. Sinon, vous pouvez toujours venir en mairie compléter le CERFA avec vos justificatifs !

Ces modalités sont également valables pour les citoyens européens : inscription pour les élections européennes et/ ou municipales (2 listes complémentaires différentes).

Agences MSA d'Armorique :

Pour permettre un meilleur accueil de ses assurés et éviter les temps d'attente, la MSA favorise désormais les rendez-vous. Sur simple appel au 02 98 85 79 79 il vous sera proposé un rendez-vous au plus près de chez vous .

L'accueil **libre** reste toutefois possible :

- ♦ à Saint-Brieuc : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ♦ à Dinan, Lannion, Loudéac : le mardi de 9h00 à

12h30 et de 14h à 17h

- ♦ à Guingamp et Lamballe : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'accueil à Rostrenen est possible, uniquement sur rendez-vous.

De nombreuses informations sont également accessibles sur le site internet www.msa-armorique.fr



L'essentiel & plus encore

Horaires de la déchetterie de Callac :



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Depuis le 1 ^{er} janvier 2018	8 H - 12 H		8 H - 12 H		8 H - 12 H	8 H - 12 H
	14 H - 18 H		14 H - 18 H		14 H - 18 H	14 H - 18 H

Fibre optique :

Dans le cadre du projet de déploiement de la Fibre Optique, réalisé par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne sur l'ensemble de la région, il a été identifié que des plantations de végétaux, se trouvant dans l'emprise de propriétés privées, empiètent sur la voie publique.

L'élagage des végétaux jouxtant les lignes télépho-

niques est à la charge des riverains et devra être réalisé pour octobre pour que les travaux démarrent véritablement en novembre.

En juillet, le 24 s'il n'y a pas de modification, le projet de la fibre optique sera présenté aux habitants de Plou-rac'h.



Des aides pour améliorer votre habitat :

Afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation ou l'adaptation de leur logement, Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé en juin 2018 un programme d'intérêt général, « Énergie & Adaptation ». En amont des travaux, le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), opérateur pour l'agglomération, vous conseille pour faire les bons choix et vous aide à financer votre projet.

Accessible aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs, le programme « Énergie & Adaptation » a pour principaux objectifs de réduire la facture énergétique des ménages, de lutter contre le mal-logement et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Véritable opportunité pour engager des travaux de qualité, « Énergie & Adaptation » s'inscrit dans la politique environnementale et sociale de l'agglomération. Son ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le chauffage mais aussi de valoriser l'offre de logement existante pour limiter l'étalement urbain.

Pourquoi pas vous ?

Près de 1000 ménages ont contacté le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), 70 % d'entre eux sont éligibles au programme.

300 propriétaires ont ainsi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'agglomération, d'une prime « Habiter Mieux », voire de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et d'aides des caisses de retraite. Ces financements, cumulables avec le crédit d'impôt, peuvent régulièrement dépasser 50 % du budget global des travaux, selon les cas.

Et vous, quel est votre projet ?

- **Pour faire des économies d'énergie et améliorer votre confort** : réalisez des travaux d'isolation, changez votre chaudière, remplacez vos menuiseries ou installez une VMC...
- **Pour adapter votre lieu de vie et préserver votre autonomie** : aménagez votre cuisine ou votre salle de bain, faites installer une douche à l'italienne avec un siège mural, optez pour des volets automatisés ou un sol antidérapant...

Quelles sont les conditions pour être éligible au programme « Énergie & Adaptation » ?

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.
- Les travaux doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Des aides pour améliorer votre habitat (suite):

Comment se faire accompagner gratuitement ?

- Vérifiez votre éligibilité auprès du CDHAT par téléphone au 02 96 01 51 91.
- Prenez rendez-vous pour un diagnostic et des conseils techniques à domicile.
- Étudiez les devis avec le CDHAT, puis engagez les travaux.
- Transmettez les factures au CDHAT qui vous informera du paiement des subventions.

Les permanences du CDHAT

Le CDHAT tient des permanences mensuelles gratuites et sans rendez-vous sur le territoire de l'agglomération pour vous informer et vous accompagner.

Bégard

4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h
Centre médico-social
1 rue du dispensaire

Belle-Isle-en-Terre

3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h
Site de l'agglomération
15 rue Crec'h Uguen

Bourbriac

1^{er} jeudi du mois de 14h à 15h30
Site de l'agglomération
1 rue de Tournemine

Callac

2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h
Site de l'agglomération
ZA de Kerguignou

Guingamp

1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h
Mairie
1 rue du Champ au Roy

Plourivo

2^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30
Maison de l'agglomération
2 rue Lagadec

Pontrieux

2^{ème} jeudi du mois de 11h à 12h30
Site de l'agglomération
Rue de Kérémarc'h

Renseignements

CDHAT
Tél. 02 96 01 51 91
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 21 janvier et au samedi 20 février 2021 pour Plourac'h (le précédent a été effectué en 2016).

Si vous êtes intéressé.e par le poste d'Agent Recenseur, vous pouvez d'ores et déjà déposer votre candidature en mairie et au plus tard pour fin septembre (Plus d'informations courant 2^{ème} semestre 2020).

MA RUCHE : JE LA DÉCLARE ! :

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pou-



voir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.

Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Identifiez les plantes invasives dangereuses :

Les plantes invasives sont des plantes exotiques souvent introduites dans nos régions pour leur caractère décoratif et qui prolifèrent aujourd'hui dans les espaces naturels, les champs ou les jardins. Nuisibles à l'écosystème, elles peuvent être dangereuses pour la santé. Apprendre à les reconnaître et adopter les bons gestes quand on les découvre est essentiel.

Le Conservatoire botanique national de Brest a répertorié en Bretagne 29 espèces de plantes invasives avérées, 33 potentielles et 67 à surveiller. Quatre d'entre elles font l'objet d'une campagne spécifique d'information et de lutte menée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'agglomération est engagée dans cette campagne et travaille avec les communes du territoire pour lutter contre ces plantes et renseigner au mieux les usagers.

Les Préfectures ont pris des arrêtés d'obligation de prévention et de destruction contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise, dont le pollen est très allergisant,

et la Berce du Caucase qui peut provoquer de graves brûlures sur la peau.

Le Raisin d'Amérique et le Datura Stramoine sont deux variétés dont les baies ou les graines sont très toxiques après ingestion et qu'il ne faut donc ni consommer, ni laisser se disperser.

Si vous pensez reconnaître ces plantes dans votre environnement : évitez de les toucher, prenez une photo si vous le pouvez, et tentez de les localiser précisément afin de transmettre les informations par mail au service biodiversité et environnement de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Renseignements

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

www.fredon-bretagne.com

Guingamp-Paimpol Agglomération

Service biodiversité et environnement

Tél. 02 96 13 59 59

s.verde@guingamp-paimpol.bzh

www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

POÈME

De Lucien Le Bris

1922-2008

VIVRE

La vie n'est pas faite pour la prière
mais pour la lutte de tous les jours.
Mieux vaut retrousser ses manches
et se mettre à bâtir le présent.
L'on doit vivre pour l'avenir
et ne jamais regretter le passé.
Quand on a la jeunesse pour soi
il faut vivre avec frénésie
et ne penser qu'au bonheur
même s'il n'est que pour demain.
Car passer ses jours à prier
c'est perdre son temps inutilement.

TROP TARD

Qu'importe le temps
qu'importe la chaumière
seule la passion du moment
la puissance du présent
à nos yeux doivent compter.
Ces instants de bonheur
défilent à toute vitesse
sans voir les ans passer.
Ni souvenirs ni temps passé
tout cela doit être oublié.
Car sur le tard de la vie
l'on se prend souvent à rêver
à tout ce que l'on aurait dû



à tout ce qu'on eut aimé
mais hélas cent fois hélas
il est déjà trop tard.

LA FRANCE

Comme j'aurais encore aimé
faire de longs voyages
dans les pays lointains.
Oui, mais il est trop tard
la chance n'a pas voulu
qu'il en soit ainsi.
Quand je suis aux écoutes
des petits potins du monde
je me dis qu'au fond
j'ai bien de la chance
car il faut se l'avouer
on est jamais si bien
que lorsque l'on est chez soi.
Maintenant c'est par le rêve
que je me grise de voyages.
A quoi bon aller plus loin
puisque tout le monde aspire
à venir chez nous.
D'ailleurs nous avons c'est sûr
le plus beau pays du monde.



TROMBOSCOPE

Le nouveau Conseil Municipal :

15 mars 2020, 1er tour des Municipales, 11 candidats élus, installation du Conseil Municipal programmée au 20 mars 18 heures et finalement reportée au 26 mai à cause de la crise sanitaire.



Yannick Larvor

Maire
Délégué à Guingamp-Paimpol Agglomération, au SAD du Corong, Président du CCAS et de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)



Philippe Le Guilcher

Premier Adjoint chargé des bâtiments communaux, la station d'épuration, la voirie et le matériel d'entretien
Membre du CCAS, Représentant au SDE, CAO, commission des travaux



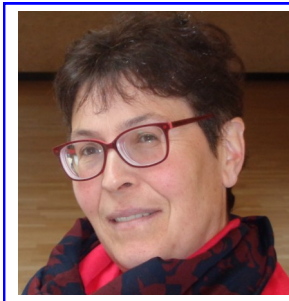
Corinne Lozac'h

Membre du CCAS, membre suppléant de la CAO, SAD du Corong, commission bulletin municipal et salle polyvalente



Jean-Pierre Guillerm

Deuxième Adjoint chargé de la gestion de la salle polyvalente, des espaces verts, des affaires sociales et du PLUi
CAO, de la commission bulletin municipal et salle polyvalente



Véronique DILASSER

Syndicat d'eau, commission des travaux



Jean-Yves Thépault

Troisième Adjoint chargé des affaires liées à la communication, la vie associative et à la commission des finances de l'agglomération
CAO, SRPI, Commission bulletin municipal



Alain LE COANT

Membre du CCAS, suppléant syndicat d'eau, commission des travaux



Aurélien FER

Membre suppléant de la CAO (Commission d'appel d'offres), correspondant « Défense »



Marina URVOAZ

Membre du SRPI, représentante des élus auprès du CNAS



Huguette LARHANTEC

Membre du CCAS, du SRPI,



Claude CARIO

Membre suppléant de la CAO, SDE, correspondant en sécurité routière

... AU JOUR LE JOUR ...

MAIRIE : Horaires d'ouverture au public :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN	8 H 30 – 12 H	8 H 30 – 12 H	FERME	8 H 30 – 12 H	8 H 30 – 12 H
APRES-MIDI	14 H – 17 H	14 H – 17 H		14 H – 17 H	14 H – 17 H

PERMANENCES DES ÉLUS :

Maire :

Yannick LARVOR tient une permanence en mairie le lundi de 11 h à 12 h.

Premier Adjoint :

Philippe Le Guilcher tient une permanence en mairie le jeudi de 11 h à 12 h.

Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre Guillerm tient une permanence en mairie le mardi de 10 h 30 à 11 h 30.

Troisième Adjoint :

Jean-Yves Thépault tient une permanence en mairie le vendredi de 11 h à 12 h.

Mairie

1 rue de la Mairie

22160 PLOURAC'H

☎ : 02.96.45.02.94.

Courriel : mairiedepLOURACH@wanadoo.fr

Télécopie : 02.96.45.02.95.

AUTRES PERMANENCES :

M.S.A. : Pour les deux centres les plus proches :

* Guingamp Place du Champ au Roy — ☎ : 02.96.40.10.40 — du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

* Rostrenen 16 place Porz Moëlou — ☎ : 02.96.57.40.10 — du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

Une permanence administrative se tient en outre au Centre Médico-Social de Callac le 4^{ème} mercredi du mois de 9 h à 12 h.

Sécurité sociale (C.P.A.M.) : le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

Assistante sociale : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de 10 h à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

CPAM 22 : une adresse postale UNIQUE :
CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Retraite C.R.A.M.B. : Pour les deux centres les plus proches :

* Guingamp Place du Champ au Roy — ☎ : 06.21.61.60.76 - uniquement sur rendez-vous chaque mercredi.

* Rostrenen 16 place Cité Administrative - ☎ : 06.21.61.60.79 — 1^{er} et 4^{ème} mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - accueil sur rendez-vous le 2^{ème} et 3^{ème} mercredis.

SOLIHA Côtes d'Armor : (auparavant PACT-HD22) : 2^{ème} mardi de 10 h à 12 h à la Communauté de Communes - Zone de Kerguiniou

Permanence D.S.D. et C.A.F. : une Assistante Sociale assure une permanence au Centre de la Solidarité Départementale de Callac le jeudi sur rendez-vous en téléphonant au 02.96.57.44.00. Depuis le 02 octobre 2006, une permanence sans rendez-vous a également lieu le lundi de 14 à 16 heures sans rendez-vous.

Mission Locale pour l'Emploi : 4^{ème} mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h à Guingamp (19 rue St Nicolas - ☎ : 02.96.40.17.30)

Conciliateur de justice : 1^{er} mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous en mairie de Callac

Conseiller Départemental :

1^{er} samedi de chaque mois, Christian Coail, à partir de 10 h 30 en mairie de Callac

2^{ème} samedi de chaque mois, Claudine Guillou, à partir de 10 h 30 en mairie de Bourbriac

3^{ème} samedi de chaque mois, Claudine Guillou ou Chritian Coail, à partir de 10 h 30 en mairie de Belle-Isle-en-Tere

TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit au Balanou soit à Klempéto, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un conteneur à verres près de la salle polyvalente).

